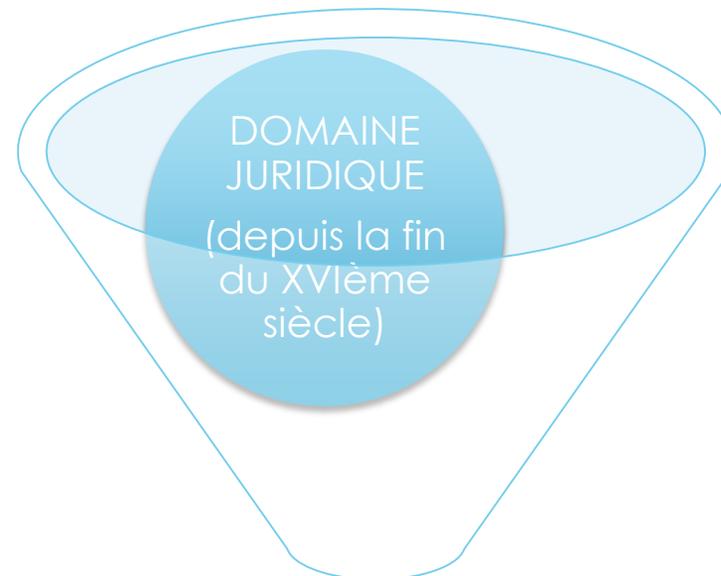




COMPETENCE

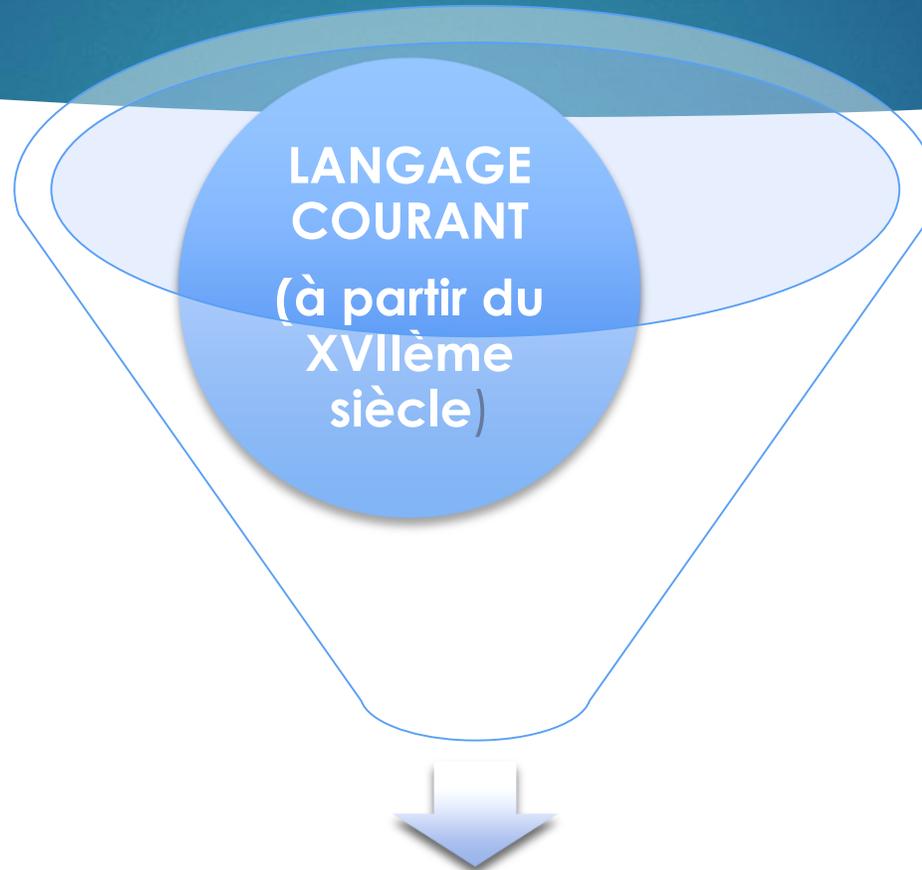
HISTOIRE DU MOT
ET
DU CONCEPT

HISTOIRE DU MOT ET DU CONCEPT



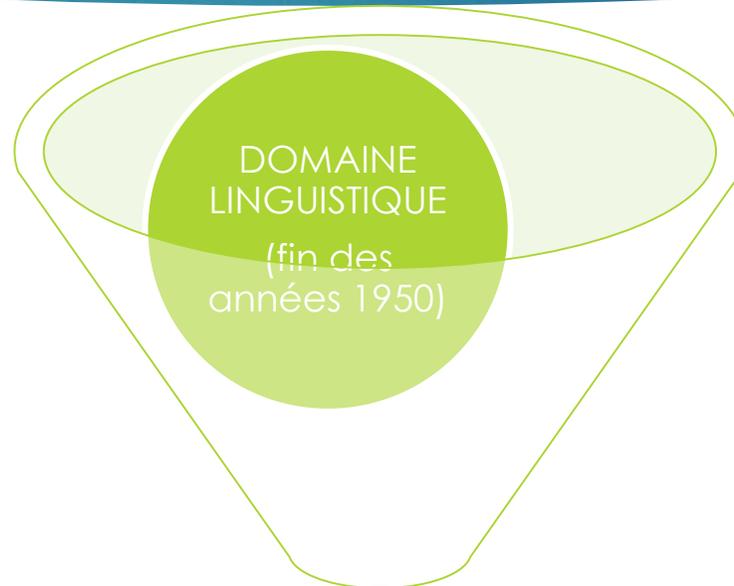
« Le tribunal de Paris est
compétent pour traiter ce
dossier.. »

HISTOIRE DU MOT ET DU CONCEPT



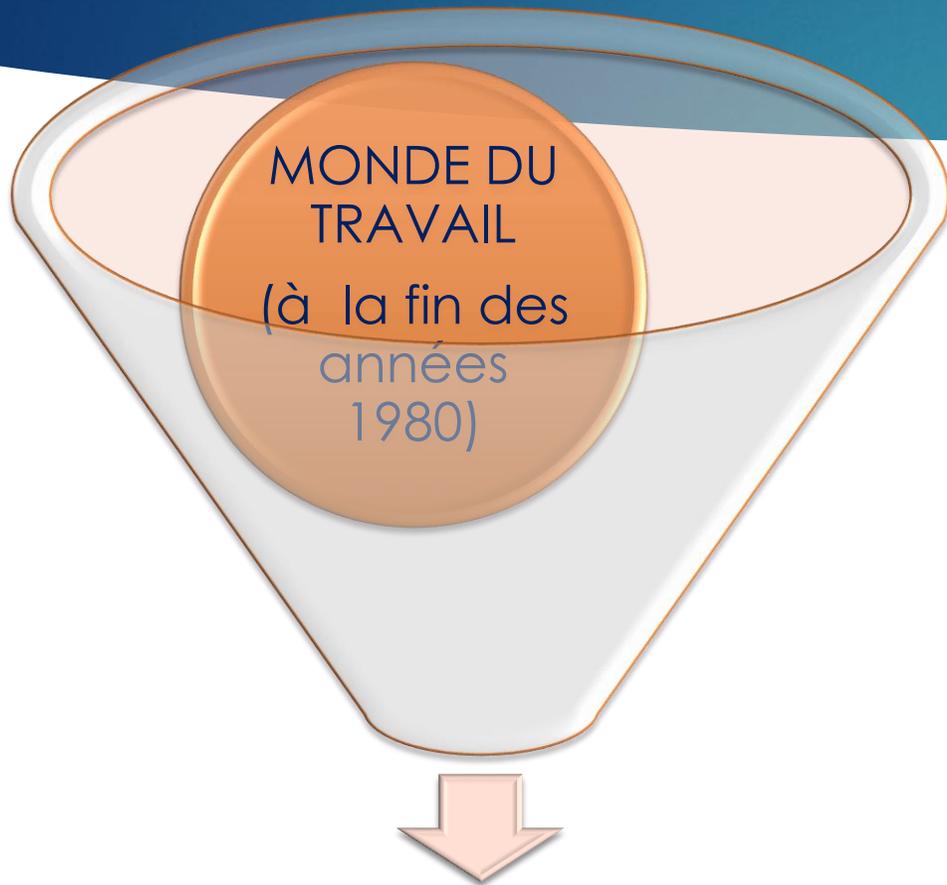
Le mot concerne désormais aussi l'individu. D'après Le Robert : « la connaissance approfondie, l'habileté reconnue qui confère le droit de juger ou de décider en certaines matières »

HISTOIRE DU MOT ET DU CONCEPT



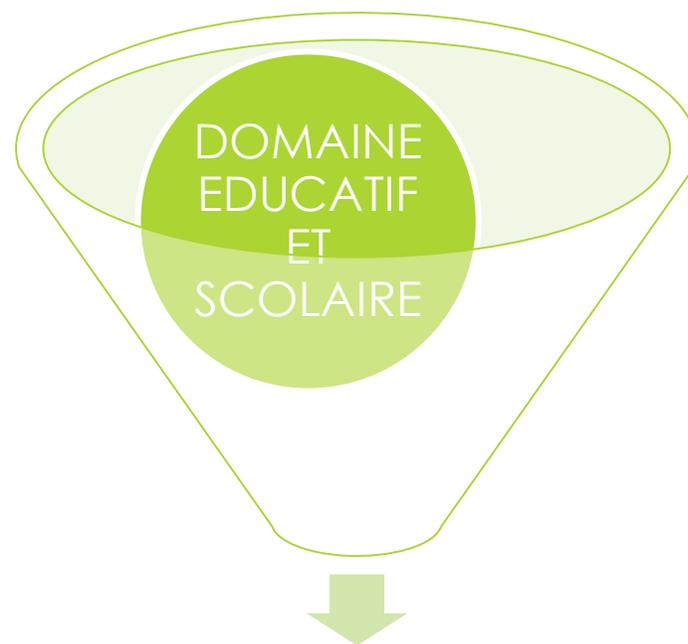
Noam CHOMSKY associe et oppose compétence et performance

HISTOIRE DU MOT ET DU CONCEPT



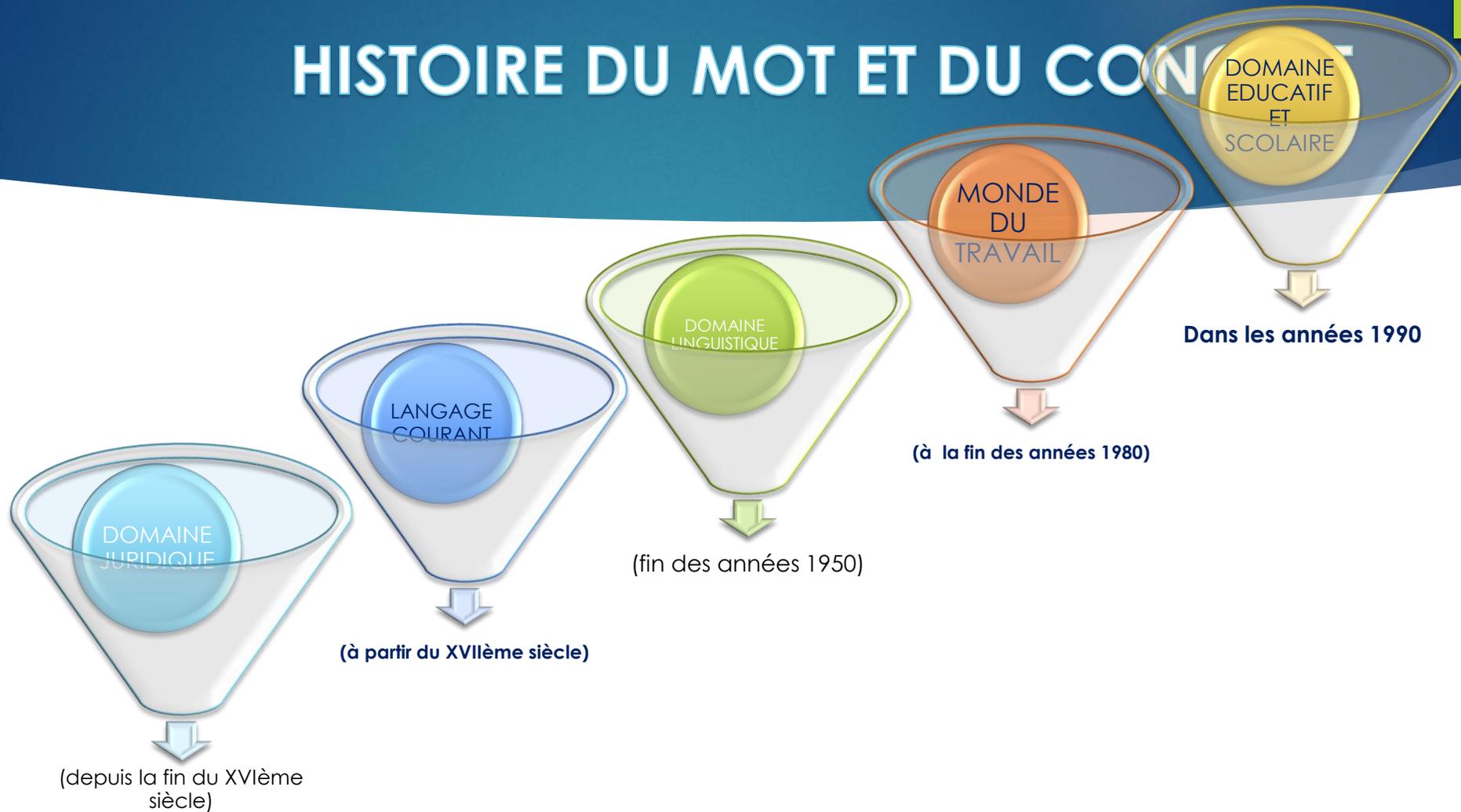
La notion de compétence professionnelle s'impose dans le monde du travail jusqu'à concurrencer la notion de diplôme

HISTOIRE DU MOT ET DU CONCEPT



(Dans les années 1990)

HISTOIRE DU MOT ET DU CONCEPT



LE CONCEPT DE COMPETENCES EN SCIENCES DE L'EDUCATION

Une compétence est un « système de connaissances, conceptuelles et procédurales, organisées en schémas opératoires et qui permettent, à l'intérieur d'une famille de situations, l'identification d'une tâche-problème et sa résolution par une action efficace »

Pierre Gillet, 1991

La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés. »

Guy Le Boterf, 1995

« Capacité d'agir efficacement dans un type défini de situation, capacité qui s'appuie sur des connaissances mais ne s'y réduit pas. »

Philippe Perrenoud, 1997

« Une compétence est un ensemble intégré et fonctionnel de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir, qui permettront, face à une catégorie de situations, de s'adapter, de résoudre des problèmes et de réaliser des projets. »

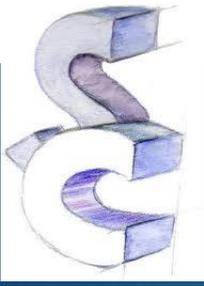
Marc Romainville, 1998

LE CONCEPT DE COMPETENCES EN SCIENCES DE L'EDUCATION

La compétence est tournée vers l'action adaptée à un contexte.

La compétence met en jeu des connaissances de tous ordres : « conceptuelles, procédurales », « savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir », « connaissances, aptitudes (capacités) et attitudes » (Parlement européen), « connaissances, capacités à les mettre en œuvre et attitudes » selon le socle commun français ;

La compétence a un champ d'application délimité plus ou moins étendu ; ce sont les « familles de situations » ou « le contexte donné »



LE CONCEPT DE COMPETENCES EN SCIENCES DE L'EDUCATION



Définition adoptée par le Parlement européen

« Une compétence est une combinaison de connaissances, d'aptitudes (capacités) et d'attitudes appropriées à une situation donnée. Les compétences clés sont celles qui fondent l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'emploi. »

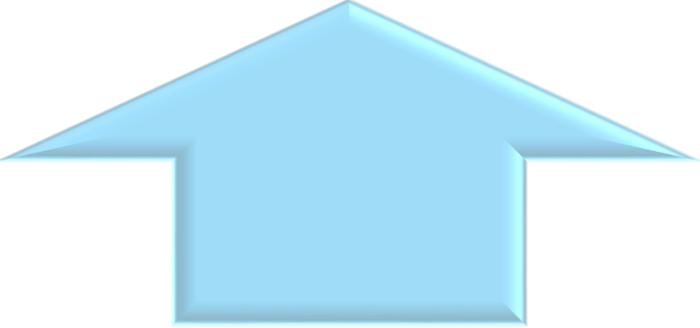
26 septembre 2006



Définition retenue dans le texte français du socle commun de connaissances et de compétences

« Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité. »

26 mars 2006



Des confusions dans les termes utilisés



Moment de
l'apprentissage

Amalgame entre
notion de capacité
et celle de
compétence



L'EMERGENCE DE L'ÉCOLE DU SOCLE





L'EMERGENCE DE L'ECOLE DU SOCLE

